



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Service : ECLAT

Affaire suivie par : Christèle TZANEV

Tél. : 03 20 40 43 39

christele.tzanev@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Avis du comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) sur le projet d'extension du périmètre d'intervention de l'établissement public foncier public local des territoires Oise et Aisne (EPFLO) aux communautés de communes de l'Aire Cantilienne, du canton d'Oulchy-le-Château, de Picardie des Châteaux et du Val de l'Aisne.

Conformément à l'article R362-2 du Code de la construction et de l'habitation, le comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) a examiné la demande d'extension du périmètre d'intervention de l'EPFLO à 4 communautés de communes (communauté de communes de l'Aire Cantilienne, du canton d'Oulchy-le-Château, de Picardie des Châteaux et du Val de l'Aisne) lors du bureau du 5 décembre 2023.

Cette extension est dans la continuité géographique du périmètre actuel de l'EPFLO, elle est en cohérence avec la dynamique des extensions précédentes de l'EPFLO et offrira les services d'un EPF à des territoires manquant parfois de capacités d'intervention.

Au vu de ces éléments, le CRHH émet un avis favorable pour cette extension de périmètre.

Pour le préfet et par délégation,
le directeur adjoint,